

Pays du Cheylard
Communauté de communes

République Française
Région Rhône-Alpes
Département de l'Ardèche

Accons
Le Chambon
Le Cheylard
Dornas
Jaunac
Mariac
Les Nonières
St Andéol de Fourchades
St Barthélemy le Meil
St Christol
St Cierge sous le Cheylard
St Genest Lachamp
St Julien Labrousse
St Michel d'Aurance

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Communauté de communes du Pays du Cheylard – BP 55 – 07160 Le Cheylard
Tél. 04 75 29 19 49 – Fax. 04 75 29 01 56
www.paysducheylard.fr

SOMMAIRE

I – Présentation

1. les instances politiques
 - Le conseil communautaire
 - Le bureau
 - Le comité exécutif
 - Les commissions

2. le personnel
 - Organigramme et fonctionnement

3. les finances

II – les compétences de la CCPC

1. les statuts

2. les actions menées en 2008

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Elle prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants, adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

I - Présentation de la Communauté de communes

La Communauté de communes du Pays du Cheylard est officiellement mise en place depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette structure reprend les compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Dorne.

Différentes modifications statutaires sont venues élargir le champ de compétences de la CCPC.

La Communauté de communes du Pays du Cheylard regroupe 14 communes pour un total de 6 648 habitants (source INSEE).

Elle s'étend sur 17 326 ha. Ce territoire situé entre 328 m. (St Julien Labrousse, Moins) et 1489 m. (St Andéol de Fourchades, Suc d'Ourseyles) est parcouru par les vallées de l'Eyrieux, de la Dorne et du Tallaron.



1. Les instances politiques

L'organisation et le fonctionnement de ces instances sont précisés dans le règlement intérieur adopté par délibération du 8 juillet 2008.

*** Le conseil communautaire :**

Il est la structure de décision de la CCPC. Le travail du comité exécutif et des commissions y est présenté afin de valider les projets communautaires.

La Communauté de communes du Pays du Cheylard est administrée par un conseil communautaire. Il est composé de 44 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison de deux délégués par tranche de 500 habitants soit :

- Deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes de Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélemy le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance.
- Quatre délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour Mariac.
- Seize délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour Le Cheylard.

[liste des membres au 31/12/2009]

Accons	Richard Emile	FREYDIER ARNAUD	Les Nonières	Dominique Raymond	BRESSO FAYARD
Dornas	Henri Lucien	CROS VIALLE	Mariac	Marcel Gilbert	COTTA FONTANEL
Jaunac	Jean-Luc Patrick	BOULON BÖHLE		Amandine Maurice	SALLES ROCHE
Le Chambon	Raymond Jérôme	BOURDELY MASSON	Saint-Christol	Marc Karine	CHOUTEAU BROSSE
Le Cheylard	Nathalie Bernard Pierrette M.Christine Jeannot Nathalie Pierre Karine Gérard Sophie Robert Denis Jacques Monique Roger Daniel	MASSON MOISSON CHANEAC ROURE MONTREVEL CHAREYRE CROS ARNAUD CUMIN FONTANEL COURTIAL SERRE CHABAL PINET PERRIN BERTHIER	St-Cierge-sous-Le Cheylard	Annie Maurice René Marie-Laure Josyane Ernest Christophe Michel Magali Jean-Pascal Thierry Christophe	FAURE SANIEL JULIEN ASTIER ALLARD-CHALENCON HELMSTETTER SABY LADREYT FOURET PRAMAYON GILBERT VOLLE

Le Conseil communautaire est décentralisé au moins une fois par an dans une commune membre.

En 2009, c'est Mariac qui nous a accueillis.

* Le Bureau :

Le Bureau communautaire est réuni sur convocation du Président, qui décide de la périodicité qui lui paraît la plus appropriée.

➤ Composition :

Le Bureau est composé du président, des 7 vice-présidents et des membres suivants :

Richard FREYDIER	Josyane ALLARD CHALENCON
Nathalie MASSON	Marc CHOUTEAU
Raymond BOURDELY	Jean-Luc BOULON
Bernard MOISSON	Maurice SANIEL
Pierrette CHANEAC	Christophe SABY
M-Christine ROURE	Magali FOURET
Marcel COTTA	Christophe VOLLE

➤ Délégations du conseil communautaire au Bureau communautaire:

Par délibération du 10 avril 2008, le conseil communautaire a donné délégation au bureau dans les domaines suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de prêt d'un montant supérieur à 100.000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, dans les conditions prévues par le Code des marchés publics,
- Procéder à l'ouverture des lignes de trésorerie destinées au financement des investissements prévus par le budget d'un montant supérieur à 100.000 € et autoriser le Président à réaliser ces lignes de trésorerie dans les conditions spécifiées par le Bureau,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est supérieur à 230.000 € HT (ou à 400.000 € HT lorsque la CCPC intervient en qualité d'opérateur de réseaux en application de l'article 82 du Code des marchés publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision des baux et des contrats de louage de choses mobilières et immobilières pour une durée supérieure à douze ans,
- Autoriser le Président à accepter les dons et legs grevés de conditions ou de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4.600 €,
- Décider du classement ou du déclassement des biens du Syndicat du domaine public,
- Décider de l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de tous biens immobiliers nus ou bâtis, et de passer outre, le cas échéant, à l'avis des services fiscaux du domaine,

- Approuver et autoriser la passation de tous contrats ou actes avec tous organismes publics ou privés pour des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés et approuvés par le Conseil communautaire, à l'exception des conventions publiques d'aménagement et des conventions de délégation de service public qui restent de la compétence exclusive du Conseil communautaire,
- Approuver et autoriser la passation des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage sur la base du projet de convention approuvé par le Conseil communautaire,
- Réaliser les virements de crédits budgétaires nécessaires de chapitre à chapitre dans la limite des crédits ouverts au budget en section de fonctionnement et de façon à ne modifier en aucun cas l'équilibre général et le montant total du budget voté par le Conseil communautaire,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la CCPC, d'un montant supérieur à 50.000 € par accident.

Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales exclut de toute délégation :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

* Le comité exécutif :

Il est l'organe de préparation des décisions. Il a pour but de :

- statuer sur les axes de travail et les programmes d'actions développés
- valider les priorités, les objectifs et le travail des commissions
- centraliser les réflexions communautaires
- préparer le Conseil communautaire

Selon le règlement intérieur, le président recueille, dans le cadre de ses fonctions, sur les dossiers et affaires de la Communauté de communes, l'avis et le conseil d'un comité exécutif regroupant tous les vice-présidents.

Le comité exécutif est réuni sans quorum, par le Président à sa convenance et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Le comité exécutif est présidé par le Président, mais il ne prend pas de décision et ne rend pas d'avis formalisé ; aucun compte rendu de réunion n'est établi.

Le Président peut faire participer aux réunions du comité exécutif toute personne qu'il estime qualifiée pour connaître d'une question particulière qui serait évoquée par le comité.

Il est composé de:

Jacques CHABAL, président,

Raymond FAYARD, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Daniel BERTHIER, vice-président chargé du développement économique

René JULIEN, vice-président chargé de la jeunesse et de la famille

Roger PERRIN, vice-président chargé des sports

Monique PINET, vice-présidente chargée de la culture

Maurice ROCHE, vice-président chargé de l'aménagement de l'espace communautaire, logement, énergies renouvelables, transport, agriculture, patrimoine

Lucien VIALLE, vice-président chargé du tourisme, Eyrium

*Les commissions :

Elles sont composées du vice-président en charge de la compétence et d'un délégué par commune.

Eau & assainissement, voirie communautaire

Raymond FAYARD

Emile ARNAUD

Raymond BOURDELY

Jeannot MONTREVEL

Eric AUFFEUVRE

Jacqueline BABIN

André FOUREZON

Bruno MARION

Christian CHAUSSINAND

Jean MICHELAS

Marc CHOUTEAU

Maurice SANIEL

Christophe SABY

David BOUVERON

Vincent FRECHET

Développement économique

Daniel BERTHIER

Bernadette PINET CUOQ

Raymond BOURDELY

Olivier FERRAND

Jean-Claude FAURE

Jean-Luc BOULON

Maurice ROCHE

Dominique BRESSO

Ernest HELMSTETTER

Patrick ARSAC

Marc CHOUTEAU

Gérard MARIJON

Michel LADREYT

Magali FOURET

Thierry GILBERT

Jeunesse, famille

René JULIEN

Elisabeth CLEMENT

Josette MANEVAL

M-Christine ROURE

Béatrice CHANUT

Christine DEBARD

Gilbert FONTANEL

Sabine FISCHER

Joseph CURINIER

Anne-Laurence LAFFONT

Karine BROSSE

Annie FAURE

Sonia MERCURY

Colette DARTOIS

Fabienne CHASTAGNIER

Sports

Roger PERRIN

David CHANUT
Alain LEFEBVRE
Damien GILLES
Denis CHABANAS
Sébastien MAZAT
Marcel COTTA
Sylvia CHABAL

Dominique BLANC
Jacques BOURDIER
Karine BROSSE
Stéphane BURKART
Jean-Daniel BATAIL
François FAURE
Franck FARGIER

Culture

Monique PINET

Christian MOLLE
Jérôme MASSON
Pierrette CHANEAC
Henri CROS
Patrick BOHLE
Fabienne ARNAUD
Laetitia REYNAUD

Josyane ALLARD- CHALENCON
Jean-Louis IVANOFF
René FAURE
Jean-Paul CUISSINAT
Pierrette SOULAGEON
Johann BEIKES
Christine FARGIER

Aménagement de l'espace, logement, énergies renouvelables, transport, agriculture, patrimoine

Maurice ROCHE

Jeanine THERON
Alain LEFEBVRE
Bernard MOISSON
Arlette ROCHEDY
Alain CLAUZIER
Sébastien JOUANARD
Dominique BRESSO

Didier CHAUSSINAND
Marie-Laure ASTIER
Marc CHOUTEAU
Jean-Luc PLANTIER
Christophe SABY
Magali FOURET
Christophe VOLLE

Tourisme, Eyrium

Lucien VIALLE

Sandra CHASSOUAN
Alain LEFEBVRE
Gérard CUMIN
Laurence REYNAUD
Patrick BOHLE
Bernadette FAURE
Martine FAYARD

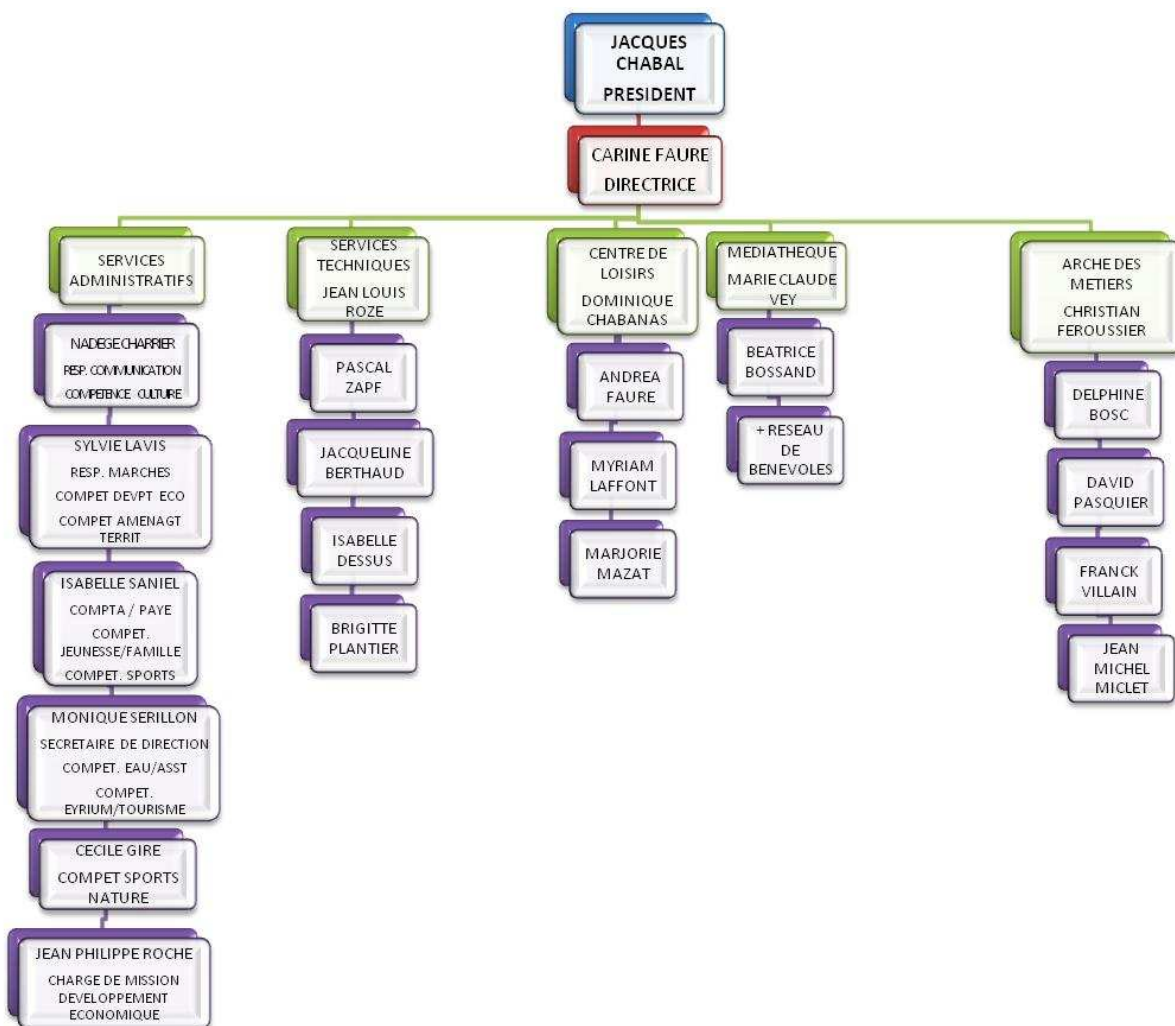
Christine DALLARD- LEVEQUE
Stéphane CHASSON
Danielle JOUANNIGOT
Maurice SANIEL
Michel LADREYT
Colette DARTOIS
Raymonde WOCJIESZKO

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées: CLECT

Jacques CHABAL
Bernadette PINET-CUOQ
Raymond BOURDELY
Nathalie MASSON
Lucien VIALLE
Jean-Luc BOULON
Fabienne ARNAUD
Raymond FAYARD

Josyane ALLARD CHALENCON
René JULIEN
Marc CHOUTEAU
Maurice SANIEL
Christophe SABY
Magali FOURET
Christophe VOLLE

2. Le personnel



Au 31 décembre 2009, la CCPC compte 23 agents représentant 21.99 équivalents temps plein. Des saisonniers sont recrutés en fonction des nécessités de services.

Les services administratifs ont préparé et suivi les 5 séances du conseil communautaire qui ont donné lieu à la rédaction de 74 délibérations. Ils ont également participé aux 12 réunions de commissions.

La CCPC a son siège au 1^{er} étage de la mairie du Cheylard regroupant le personnel administratif et technique.

Son personnel est également réparti sur d'autres sites tels que L'Arche des Métiers, le Centre de Loisirs, la Médiathèque...

3. Finances

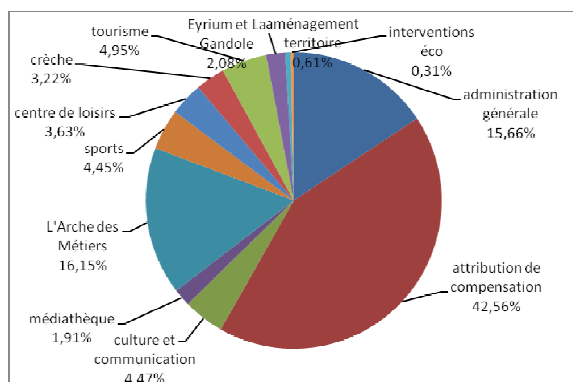
La CCPC comprend 5 budgets (général, eau, assainissement, Aric, Prés de l'Eyrieux) représentant une masse globale (budget voté) d'environ 23 millions d'€.

Dans le cadre de ces budgets le service administratif a exécuté :

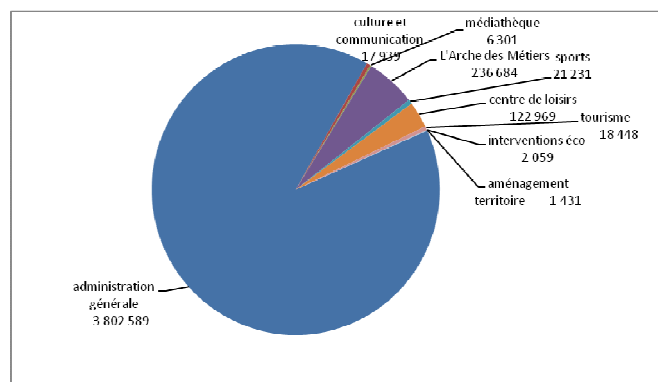
Budget général : 2242 mandats, 419 titres

Budgets annexes (eau, assainissement, Aric, Prés de l'Eyrieux) : 206 mandats, 100 titres

Budget Général :



DEPENSES REALISEES EN 2009



RECETTES REALISEES EN 2009

Résultats fonctionnement :

budgets	résultat exercice 2009	résultat report	résultat définitif
général	443 255,15	317 193,99	760 449,14
eau	159 451,38	103 239,72	262 691,10
assainissement	2 390,10	151 126,23	153 516,33
ZA Aric	700,41	0,00	700,41
ZA Prés de l'Eyrieux	206 596,07	0,00	206 596,07

Résultats investissement :

budgets	résultat exercice 2009	résultat reporté	résultat définitif
général	345 052,17	- 54 659,87	290 392,30
eau	41 191,83	41 975,07	83 166,90
Assainissement	- 12 666,05	270 633,06	257 967,01
ZA Aric	- 171 068,01	- 773 814,27	- 944 882,28
ZA Prés de l'Eyrieux	- 460 894,77	- 706 805,29	- 1 167 700,06

Fiscalité :

Il est rappelé que la Communauté de communes bénéficie de la fiscalité mixte depuis 2005.

Les taux votés pour l'année 2009 sont les suivants :

TH : 1,22 %

TFB : 2,09 %

TFNB : 8,99 %

TP : 14,59 %

II – les compétences de la CCPC

1. Les statuts :

La Communauté de communes du Pays du Cheylard a modifié ses compétences initiales par délibérations des conseils communautaires du 26 avril 2006, et 25 septembre 2006. Les statuts en vigueur ont été adoptés par délibération du 14 octobre 2008.

Aménagement de l'espace communautaire

- Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire :
Sont déclarées d'intérêt communautaire les Z.A.C. à vocation de Z.A. industrielles, artisanales et commerciales.
- Organisation de transport collectif d'intérêt communautaire :
Sont déclarés d'Intérêt communautaire les transports collectifs entre communes membres et les communes extérieures au territoire de la Communauté de communes.
- Étude de désenclavement routier et aérien.
Sont déclarées d'Intérêt communautaire les études de désenclavement routier entre communes membres et les communes extérieures au territoire de la communauté de communes.
- Participation au suivi du C.D.R.A et du C.G.D.
- Accompagnement de la réflexion sur le monde agricole et rural.
- Etudes en faveur de la gestion de l'espace agricole, de loisirs (pêche, chasse, activités de pleine nature, etc.), forestier.
- Etudes en faveur de la création de structures collectives de transformations des produits agricoles.

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes

- Création, extension et gestion des nouvelles zones d'activités industrielles, commerciale et artisanale :
Sont déclarées d'Intérêt communautaire les Zones d'activités. de plus de 0,8 hectares).
- Promotion, prospection et études de faisabilité pour l'implantation d'activités industrielles, commerciales, artisanales et touristiques.
- Partenariat avec l'OT du Pays du Cheylard par voie de convention pour la promotion et l'animation de la politique touristique.
- Perception de la taxe de séjour.
- Études de faisabilité d'un hameau touristique sur le site de Catalau (commune des Nonières) dans le cadre du concept des Hameaux du Massif central.

Politique du logement et du cadre de vie

- Création et gestion du logement social d'Intérêt Communautaire :
(Sont déclarés logements sociaux d'Intérêt communautaire :
 - les programmes de création de plus de 3 logements dans les communes de moins de 400 habitants dans le cadre d'une opération déterminée.
 - les programmes de création de plus de 5 logements dans les communes de 400 à 1000 habitants dans le cadre d'une opération déterminée.
 - les programmes de création de plus de 6 logements dans les communes de plus de 1000 habitants) dans le cadre d'une opération déterminée.
- Élaboration et mise en œuvre des programmes locaux d'habitat (P.L.H) et des opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (O.P.A.H).

Actions sociales d'intérêt communautaire

- Appui à la structure d'accueil liée à la petite enfance (Association Familiale et rurale: A.F.R.)
- Gestion d'un centre de loisirs intercommunal avec mise en place d'un contrat éducatif local et d'un contrat temps libre (Garderie d'enfants des Nonières)

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités d'intérêt communautaire
- Gestion de la voirie intercommunale de :
 - L'ancienne voie CFD traversant les communes de Le Cheylard, St Cierge sous Le Cheylard, Les Nonières et St Julien Labrousse.
 - Chemin de la Pra (communes du Cheylard et de St-Michel-d'Aurance) et allée des Vergers (commune du Cheylard) voies desservant la Zone d'activités d'intérêt communautaire des Près de l'Eyrieux.

Protection et mise en valeur du cadre de vie

- Aménagement autour du plan d'eau des Collanges.
- Production et distribution d'eau potable.
- Assainissement collectif.
- Mise en place du contrôle obligatoire d'assainissement non collectif.
- Mise en place de Zones de Développement de l'Eolien (Z.D.E).
- Débroussaillage, balisage et mobilier des chemins de randonnées.
- Maîtrise de l'énergie.
- Mise en valeur touristique du C.F.D.

Construction, Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement de nouveaux équipements sportifs.
- Entretien et fonctionnement des équipements sportifs définis par l'intérêt communautaire :
Sont déclarés d'Intérêt communautaire les équipements suivants :
 - Commune de Mariac :
 - Le terrain de sport,
 - Les 2 courts de tennis.
 - Commune de Dornas :
 - Le plan d'eau
 - Commune de Saint Julien Labrousse :
 - Le terrain de sport et les vestiaires
 - Le terrain de basket
 - Commune de Saint Barthélemy-le-Meil :
 - Néant
 - Commune du Cheylard
 - Le plateau omnisport du Pré Jalla composé de :
 - 2 jeux de volley
 - 1 jeu de hand-ball
 - 1 jeu de tennis
 - une piste d'athlétisme de 250m
 - un terrain gazonné 45m x 45m (initiation rugby)
 - un terrain stabilisé de football à 7 de 60m sur 40m.
 - ainsi que divers ateliers tels que : saut en hauteur, saut en longueur
 - vestiaires attenants.
 - Un gymnase pour :
 - Basket-ball
 - Hand-ball
 - Volley-ball

- Un complexe tennis comprenant
 - 2 terrains extérieurs
 - 1 terrain couvert adossé au gymnase
 - 1 club-house
 - Secteur de la Palisse :
 - 1 stade de compétition gazonné 103m.x 60m.
 - 1 stade d'entraînement gazonné éclairé 100m.x 60m.
 - 2 stades de football à 7 gazonnés 60m x 40m.
 - sanitaires et vestiaires attenants
 - le futur local de formation (football)
 - Un boulodrome couvert.
 - Une salle d'arts martiaux, sanitaires et vestiaires.
 - Une salle de danse.
 - Entretien et fonctionnement d'Eyrium
 - Aide aux associations sportives définies par l'intérêt communautaire :
- Sont déclarées d'intérêt communautaire les associations utilisant les équipements sportifs de la communauté de communes et les associations sportives cyclistes.*
- *Mise en place d'un Fonds d'intervention communautaire (F.I.C) pour l'aide aux manifestations culturelles et sportives.*

Culture

- Construction, entretien et fonctionnement des nouveaux équipements culturels hors salles des fêtes et salles polyvalentes
- Entretien et fonctionnement des équipements culturels existants définis par l'intérêt communautaire :
sont déclarés d'Intérêt communautaire les équipements suivants :
 - Les bibliothèques des communes de Dornas, Les Nonières, Saint-Barthélemy-le-Meil, et Saint-Michel-d'Aurance, Mariac, Saint-Julien-Labrousse
 - La Médiathèque du Pays du Cheylard.
 - La maison de pays du Cheylard.
 - Les locaux dits du "club des jeunes du Cheylard" dans l'enceinte de l'ancien couvent.
 - L'Arche des Métiers du Cheylard
- Mise en place d'une politique :
 - de soutien à l'éducation et à la formation culturelle.
 - de développement des actions d'animations culturelles à travers la coordination des animations locales, à l'exception des fêtes de villages et de quartiers.
 - de mise en valeur du patrimoine historique, archéologique, rural et industriel.

2. Les actions menées en 2009 liées aux compétences exercées:

TOURISME EYRIUM

1. Tourisme :

- La Communauté de communes a pour but dans le domaine touristique :
 - L'animation de la politique touristique en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays du Cheylard
 - L'amélioration de l'accueil du public
 - La coordination des actions commerciales en matière touristique
 - L'appui aux manifestations culturelles et sportives
 - La coordination, la gestion et l'animation des espaces et sites naturels (chemins de randonnées, sentiers d'interprétation...)
 - La perception de la taxe de séjour.

- Dans la mise en place de cette politique touristique, la communauté de communes a établi un partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays du Cheylard dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Cette convention vise les objectifs et moyens à mettre en œuvre par l'Office de Tourisme pour mieux accueillir la clientèle, développer la promotion et la communication, faire de l'événementiel culturel et sportif un levier de développement touristique local, et positionner le Pays du Cheylard comme un territoire leader dans la pratique des activités physiques de pleine nature.

L'action de l'OT s'articule autour de trois départements (le tourisme, le sportif et le socioculturel):

- 1) sur le plan touristique : Mettre en place d'une stratégie touristique par un développement des outils de communication et une promotion de l'offre touristique par une présence forte dans les salons, un renforcement du plan média et par un développement de l'outil internet ;
- 2) sur le plan sportif et activités de pleine nature : Positionner le Pays du Cheylard comme destination touristique « sports nature », développer une offre de services structurée et de qualité en moyenne et haute saison (partenariat avec l'Arche des Métiers), utiliser l'événementiel comme un levier du développement des sports et activités de nature (Printemps de la Randonnée, Raid V.T.T., Festi'Sport)
- 3) sur le plan socioculturel : proposer une programmation culturelle tout au long de l'année afin de rassembler un large public et promouvoir les sciences, l'art et la culture. Le programme s'articule autour de temps forts tels que les foires à la brocante, le programme estival avec des animations dans les villages, Eyrium en fête, la fête de la Gandole, le forum des associations.

La communauté de communes s'est engagé à soutenir les actions définies ci-dessus et qui sont mises en œuvre par l'office de tourisme du Pays du Cheylard par le versement d'une subvention de 95 000 euros en 2009.

2. Eyrium :

La base aquatique Eyrium est gérée par la SAUR.

Eyrium a constaté un record d'affluence au mois d'août 2009 avec 12 710 entrées, pour un total de 22 818 entrées du 15 juin au 31 août.

Les responsables de la CCPC ont décidé le lancement d'une étude afin d'améliorer le site et le rendre beaucoup plus attractif. Un bureau d'études a été choisi.

Dès 2009, des nouveautés ont pu être apportées au site:

- Installation de nouveaux jeux pour enfants
- Mise en sécurité du toboggan
- Mise en place d'un jeu d'eau dans le grand bassin

JEUNESSE FAMILLE

La Communauté de communes assure, de par ses statuts, deux orientations :

- la gestion du centre de loisirs intercommunal sans hébergement et le service périscolaire des Nonières
- un appui financier aux structures chargées de la gestion de la petite enfance (l'Association l'île aux enfants).

La Communauté de communes a signé le 16 octobre 2008 avec la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA un nouveau contrat enfance pour la période 2008-2011.

Ce contrat détermine les objectifs et l'implication financière de chacun des signataires concernant l'accueil de la petite enfance, enfance et jeunesse.

➤ Le Centre de loisirs du Pays du Cheylard :

En plus des activités déjà en place, de nouvelles actions ont été menées en 2009 :

- L'action théâtre: la Compagnie Janvier a proposé plusieurs journées de découverte de la pratique théâtrale. Une salle de spectacles a également été visitée.
- L'action développement durable: grâce à la collaboration des médiateurs de L'Arche des Métiers, plusieurs animations ont permis de sensibiliser les enfants au tri des déchets.
- L'action saveurs et sens : avec l'intervention de l'animatrice sport nature, l'orientation en intérieur et extérieur a été initiée aux enfants, ainsi que le balisage de sentiers de randonnées.

Une fête est venue clôturer la saison estivale avec des jeux, maquillages, défilé en musique.

Sur toutes les actions, l'accent a été mis sur la mutualisation des services et moyens que possède la Communauté de communes (L'Arche des Métiers, Médiathèque, animatrice sport nature, équipements sportifs ou culturels communautaires ou communaux).

➤ La Crèche l'île aux Enfants :

Un partenariat soutenu s'est installé entre la CCPC et les responsables de la crèche, a fortiori avec le projet de Pôle Enfance Jeunesse. En 2009, la subvention à l'Association s'est élevée à 120 000 euros.

➤ Le Pôle Enfance Jeunesse :

En avril 2009, après un concours d'architectes, le cabinet ARIES Architecture a été désigné pour réaliser le Pôle Enfance Jeunesse.

C'est un des projets les plus ambitieux de la Communauté de communes auquel elle consacre un effort financier considérable de 1 800 000 euros HT.

Le Dr Jacques CHABAL a présenté en octobre 2009 les plans du projet lors d'une réunion publique aux parents et au personnel de la crèche et du centre de loisirs. Tous se réjouissent de voir enfin s'édifier ce nouveau bâtiment.

Afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel de la crèche (le site de l'actuelle crèche ayant été choisi pour l'implantation du pôle), et malgré le coût que cela impliquait, il a été décidé de déménager la crèche dans des locaux provisoires pour la durée des travaux. Deux bungalows ont été installés dans la cour de l'école St François Régis pendant les vacances de Noël 2009.

Les travaux pourront attaquer par une lourde phase de démolition et de désamiantage, en janvier 2010.

EAU POTABLE

La Communauté de communes a délégué la gestion de l'eau à la société SAUR France par un contrat d'affermage signé en 2007.

En revanche, la CCPC reste maître d'ouvrage des travaux qu'elle souhaite réaliser sur le territoire des 14 communes.

En 2009, les travaux suivants ont été réalisés :

- Fin des travaux d'interconnexion entre le hameau de Chaussinand et le réservoir de Bouzol sur Accons.
- Fin de l'extension des coteaux de la Gare au Cheylard.
- Commencement des travaux de l'interconnexion entre le hameau de Ribefaute et le réseau collectif de Mariac.
- Extension de réseau vers le hameau du Bacha aux Nonières.
- Installation d'une téléalarme au réservoir de Signerose.
- Acquisition de terrain au Captage des Vernets à St Julien Labrousse dans l'objectif d'une mise en conformité du captage.

Le montant total des travaux réalisés en 2009 a représenté 211 228,83 €.

Ont également été prévus au budget 2009 :

- Le Schéma directeur eau potable
- La mise en conformité des captages
- La réfection du réseau sur l'Avenue de Chabannes
- L'extension de réseau au quartier de Chantelaive Sud

ASSAINISSEMENT

Comme pour l'eau potable, l'assainissement a été affermé à la société SAUR France en 2007 et la CCPC réalise l'investissement.

Les travaux qui ont été effectués en 2009 sont :

- La fin des travaux de collecte et transfert de la 2^{ème} tranche de St Cierge sous Le Cheylard.
- La fin des travaux de collecte du quartier des Coteaux de la Gare au Cheylard.
- Le transfert et la collecte du quartier de Ribefaute à Mariac.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, une expertise du génie civil a été réalisée pendant l'été 2009, afin de permettre au maître d'œuvre d'approfondir les besoins réels en travaux de la station.

En novembre, M. le Préfet de l'Ardèche a mis en demeure la CCPC de mettre en conformité la station d'épuration. La collectivité a présenté un recours contre cette décision jugée abusive.

Le montant total des travaux s'est élevé en 2009 à 417 761,19 euros.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, TRANSPORT

➤ Zone de développement éolien:

Les élus ont décidé de faire appel à un bureau d'études afin de mettre en place une zone de développement éolien sur le territoire de la Communauté de communes.

En décembre 2009, le cabinet ABIES est choisi pour mener à bien cette étude.

➤ transports à la demande :

Les lignes de transports à la demande mises en place les jours de marché fonctionnent depuis quatre ans.

- Une ligne sur la Vallée de la Dorne
- Une ligne reliant St Julien – Les Nonières – Le Cheylard
- Une ligne desservant le marché de Lamastre à partir de St Julien Labrousse

Le coût pour l'utilisateur est de 2,50 € l'aller, 4 € l'aller-retour.

Pour la ligne vers Lamastre, l'aller coûte 2,60 € et le retour 4,20 €.

Après concertation avec les élus de la Vallée du Talaron, il est proposé d'étudier la possibilité de créer une ligne de transport à la demande desservant les villages de St Genest Lachamp, St Christol, St Barthélemy le Meil et St Michel d'Aurance.

➤ transports scolaires :

La CCPC est organisateur secondaire pour le Conseil Général de l'Ardèche concernant les transports scolaires.

SPORT

➤ Les associations sportives du territoire toujours très dynamiques:

Comme chaque année, M. le Président a réuni en octobre toutes les associations sportives pour la soirée sportive.

A cette occasion, les sportifs, responsables des associations méritants ont reçu des récompenses de la part des élus qui ont voulu les remercier de porter haut les couleurs de notre territoire.

Outre les moyens humains et matériels fournis par la commune du Cheylard, la CCPC a octroyé 26 620 euros aux associations sportives.

➤ Les travaux et acquisitions réalisés en 2009 :

- L'acquisition d'une nouvelle pompe d'arrosage pour le stade de St Julien Labrousse
- L'acquisition d'un tracteur pour les stades
- La réfection du sol du gymnase
- Le remplacement du filet pare-ballon au stade de la Palisse
- L'acquisition de matériel pour les diverses associations
- La réfection des vestiaires extérieurs du Pré Jalla et de la salle des arts martiaux a été effectuée par les services techniques de la Ville du Cheylard.

Le montant total des travaux s'élève à 85 490 euros.

Un assistant à maître d'ouvrage a été désigné afin de préparer un programme recensant les besoins des associations sportives quant à la construction de la future salle de gymnastique.

CULTURE ET COMMUNICATION

➤ L'Arche des Métiers :

L'année 2009 est placée sous le signe de l'astronomie, avec pour parrain Jean-Pierre HAIGNERE.

De nombreux points forts ont marqué l'année :

- L'inauguration de la programmation sur l'espace en présence de Jean-Pierre Haignéré
- Les Vendredis de l'Arche avec un cycle sur l'espace, un sur la santé, une conférence sur l'enfant
- La programmation estivale Nature et Sens
- Des expositions temporaires ("entre ciel et terre") et des animations
- Les estivales de l'Arche avec des animations autour de l'astronomie et une découverte du goût avec Jacques Marcon, Dominique Riou et Joannès Marcon
- La Fête de la Science : cette 18^{ème} édition s'est déroulée avec la participation exclusive de Sabine Quindou, animatrice de l'émission "c'est pas sorcier !", la diffusion d'un message de l'ISS
- Le 1^{er} Festival de la Biodiversité en Ardèche en collaboration avec l'Association Française des Petits Débrouillards

Mais également le centre ressources, l'offre en direction des scolaires, des groupes, le Club Les Petits débrouillards, les itinérances de l'Arche...

L'Arche des Métiers a accueilli 15 160 visiteurs, à savoir : 4 517 individuels, 6 370 scolaires, 2 616 groupes, 477 enfants au club Petits Débrouillards, 807 personnes au centre multimédia.

18 917 personnes ont été touchées par les produits itinérants.

[Pour plus de renseignements, se reporter au rapport d'activité 2009 de l'Arche des Métiers]

➤ Le réseau intercommunal des bibliothèques :

6 bibliothèques forment ce réseau :

- La médiathèque du Cheylard
- La bibliothèque de Mariac
- La bibliothèque de Dornas
- La bibliothèque de Les Nonières
- La bibliothèque de St Barthélemy le Meil
- La bibliothèque de St Julien Labrousse

Deux membres du personnel de la CCPC s'occupent de la médiathèque du Cheylard et de la gestion du réseau. Toutes les bibliothèques fonctionnent grâce au dévouement de bénévoles.

C'est aussi des animations au cours de l'année :

- Accueil des scolaires : 123 classes sont venues en 2009
- Accueil du Centre de Loisirs
- Exposition "comment fabrique-t-on une BD ?"
- Ateliers d'arts plastiques avec la caravane itinérante de Caroline Palayer sur plusieurs communes du Pays du Cheylard
- Le Prix de la Médiathèque du Pays du Cheylard
- La collaboration à la Fête de la Science
- Exposition "les Bistrots" à St Julien Labrousse et lecture "la vigne et le vin" par la Compagnie Les Mirlitoons

➤ Les rendez-vous culturels :

- Le Chemin des 5 Sens
- Le Festival Les Articulés : 12 compagnies professionnelles, 24 représentations sur deux jours et demi ont ébloui les spectateurs.
- Le 16^{ème} Salon d'Automne du 27 novembre au 11 décembre 2009 avec pour thème " la terre, le feu, l'eau et l'air...". 112 artistes ont exposé le fruit de leur travail.
- La programmation culturelle : concert, danse, spectacles de qualité ont été proposés tout au long de l'année 2009. Des spectacles ont été accueillis dans les villages de Mariac et St Michel d'Aurance.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCPC s'est engagée depuis sa création sur une forte dynamique autour du développement économique.

Sa concrétisation passe par l'aménagement des deux zones d'activités d'Arice et des Prés de l'Eyrieux.

➤ La Zone d'activités d'Arice :

La 2^{ème} tranche de travaux a été lancée en 2008. Elle correspond à la réalisation de VRD permettant la viabilisation de plusieurs lots.

➤ La Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux :

La tranche conditionnelle du marché de travaux concernant la réfection de la voie de Lapra a été réalisée.

La seconde tranche de travaux qui a débuté fin 2009 permettra l'aménagement de la zone commerciale. Le montant des travaux est d'environ 1 200 000 euros ht.

Huit lots d'une surface globale de 30 000 m² pourront être vendus à des entreprises commerciales qui voudront s'implanter.

Un compromis a été signé en août 2009 avec LIDL.

➤ Diverses actions :

- L'opération "mon commerçant, mon environnement", en octobre, a été organisée en partenariat avec les commerçants du Pays du Cheylard et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annonay.

- La création de la Vallée du Bijou:

Parti d'une réflexion entre la CCPC et la Communauté de communes des Boutières, une étude a permis de dégager un plan d'actions visant à valoriser le patrimoine bijou et sa fabrication dans la vallée.

4 objectifs sont visés:

- Construire des produits touristiques
- Développer les manifestations et animations sur la thématique du bijou
- Favoriser l'installation de nouveaux fabricants bijoutiers sur le territoire
- Communiquer sur l'identité "Vallée du Bijou" et sur l'ensemble des opérations conduites

Le projet Vallée du Bijou se doit d'agir comme une véritable locomotive dans le développement d'une identité forte, qui rayonnera sur le patrimoine économique, naturel et culturel au bénéfice des territoires des deux communautés de communes.